



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris
Mardi 10 juin 2025

La Charte d'amélioration des ports se renforce avec la démarche « Décarbonons »

Après une campagne 2024 marquée par des résultats positifs, démontrant un engagement actif des acteurs, les signataires de la Charte d'amélioration des ports renforcent, au travers de la démarche « Décarbonons », la dimension climat et carbone des grilles d'audit. Avec une volonté toujours plus affirmée d'accélérer la transition écologique du secteur, des critères seront intégrés dès cette année pour mesurer la bonne qualité d'exploitation des activités portuaires en Ile-de-France.

Sur les ports franciliens, l'activité des acteurs des filières du BTP, du transit des matériaux, de la valorisation et du recyclage contribuent, grâce au transport fluvial, à diminuer l'empreinte carbone des flux de marchandises nécessaires au fonctionnement des territoires. Ce sont plus d'un million de camions en moins chaque année sur les routes franciliennes, soit 200 000 tonnes de CO₂ évitées.

La quasi-totalité des acteurs de ces filières sont membres de La Charte d'amélioration des ports, un outil d'amélioration continue de l'insertion environnementale et paysagère des ports en Ile-de-France. La démarche est basée sur un principe d'engagement, de mesures (audit) et de progrès collectif et d'innovation, encourageant une intégration harmonieuse des installations au paysage et à l'environnement urbain sur les ports franciliens. Elle vise, via une transparence des informations et des dispositifs de dialogue associés, à la bonne connaissance des activités auprès des publics, concourant à leur acceptabilité par le plus grand nombre

Résultats 2024 : une mobilisation qui porte ses fruits

Cette dynamique de transformation se reflète également dans les résultats de l'année 2024, marqués par une amélioration continue des performances globales.

En 2024, **170 audits ont été réalisés** par Ecocert – dont 17 inopinés – sur 55 entreprises, couvrant 30 ports et 7 canaux. La **note moyenne globale a atteint 82,5 %**, en hausse par rapport à 2023 (81 %). Les résultats détaillés sont consultables sur la plateforme dédiée : <https://carte.cap.haropaport.com>. La transparence de la publication des résultats est également une donnée importante du dialogue avec les parties prenantes.

Une initiative déployée par...



« La Charte d'amélioration des ports a apporté une dynamique de progrès depuis qu'elle est en œuvre depuis près de 20 ans ! Les auditeurs constatent une progression chaque année sur les sites, sans compter que d'année en année, elle s'enrichit de critères plus exigeants. C'est une démarche volontaire et collective qui porte ses fruits ; lorsqu'il existe une volonté interne d'avancer les sujets imposés par la charte, les audits sont un outil efficace, qui aide les entreprises à construire leur plan d'action. L'introduction de nouveaux critères liés plus spécifiquement au Climat et Carbone permettra de cranter les progrès sur ces thématiques et favoriser les actions d'amélioration. » souligne **Camille Verdon, directrice générale d'Ecocert Environnement.**

Une charte en évolution, au service de la transition écologique

En 2025, la charte se dote de nouvelles ambitions avec la démarche « Décarbonons » en, renforçant les critères des grilles d'audit pour prendre davantage en compte, dans les évaluations annuelles, l'impact carbone et l'adaptation au changement climatique des activités portuaires en Île-de-France :

- **La production et consommation d'énergies renouvelables,**
- **La réduction des consommations d'énergies fossiles,**
- **L'adaptation aux risques liés au changement climatique,** avec les risques d'inondation et sécheresse,
- **La protection de la biodiversité,** avec un accent particulier sur la gestion de l'éclairage et la végétalisation des sites portuaires.
- **L'actualisation réglementaire,** avec la prise en compte de la gestion des PFAS et des granulés plastiques dans les rejets des sites.

Ces **nouveaux critères** introduits dans les grilles d'audit permettront de disposer d'indicateurs précis et de suivre leur évolution. Leur prise en compte dans les résultats permettra d'encourager les actions de progrès des entreprises visant à réduire leur empreinte carbone et à s'adapter aux effets du changement climatique.

Avec la démarche « Décarbonons », les signataires de la charte réaffirment leur volonté de développer une offre logistique et industrielle compétitive et responsable, respectueuse de l'environnement et du cadre de vie des riverains. Cette dynamique s'inscrit dans une stratégie globale de réduction de l'empreinte carbone du transport et des activités industrielles sur l'axe Seine, menée activement par HAROPA PORT, aux côtés de ses clients et partenaires.

A propos de la Charte d'amélioration des ports

La Charte d'amélioration des ports est une démarche environnementale de progression pour une meilleure insertion des ports dans leur environnement. HAROPA PORT, les canaux de la Ville de Paris, les acteurs économiques et industriels, font évoluer leurs pratiques pour préserver un environnement de qualité et s'engagent pour un développement durable de leurs activités en bord de voie d'eau. Les sites sont audités chaque année par un organisme indépendant.

La Charte d'amélioration des ports c'est :

- 50 entreprises signataires
 - 30 ports impliqués
 - 170 audits en 2024
 - + de 90% des sites BTP implantés sur les ports impliqués
 - 60% des sites de produits valorisables implantés sur les ports impliqués
 - +150% du nombre de sites industriels impliqués en 14 ans
-

Contact presse :

Floriane Vanderpert - 06 62 54 31 73 - floriane.vanderpert@haropaport.com

Une initiative déployée par...

